

Les statuts de salarié et d'indépendant

1. Le statut de salarié

Définition

Le salarié est une personne **physique liée à un employeur par la conclusion d'un contrat de travail et par une relation de subordination permanente**. Le salarié dispose légalement ou conventionnellement d'un certain nombre de droits attachés à son statut (information, expression, paiement d'un salaire minimum en fonction de l'emploi occupé, limitation de la durée du travail).

Les caractéristiques du statut de salarié sont :

- **La dépendance juridique** : le salarié a un lien de subordination vis-à-vis de son employeur. Il doit respecter ses consignes, conséquence de la signature d'un contrat de travail.
- **La rémunération** : il perçoit un salaire net de la part de son employeur qui ne peut être inférieur au SMIC.
- **La durée légale du travail** : elle est fixée à 35 h par semaine ou 1 607 h par an.
- **La protection sociale** : le salarié est rattaché au régime général de Sécurité sociale, ainsi affilié à la CPAM. Il a droit au remboursement des frais de santé en cas de maladie, maternité, invalidité et décès. Il bénéficie de l'assurance accident du travail et maladie professionnelle. Il cotise pour l'assurance vieillesse et pour les risques de chômage.
- **Les congés payés** : le salarié a droit à des congés, payés par son employeur.

2. Le statut de travailleur indépendant

Caractéristiques

Le travailleur indépendant est une personne qui **exerce pour son propre compte une activité économique**. Il est totalement autonome et libre d'organiser son travail et son temps de travail comme il l'entend. Il n'a de compte à rendre à personne, il est propriétaire de ses moyens de production et responsable juridiquement de ses actes professionnels.

Le travailleur indépendant peut opter pour différents statuts juridiques tels que :

- la micro-entreprise ;
- la société anonyme (SA) ;
- la société à responsabilité limitée (SARL) ;
- l'entreprise individuelle (EI) ;
- l'entreprise individuelle à responsabilité limitée (EIRL) ;
- l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL) ;
- la société en nom collectif (SNC).

3. Les différents statuts d'emploi

Évolution des statuts d'emploi

Parmi les statuts d'emploi, on trouve : le statut de salarié (CDI, CDD, Intérim) et le statut de non-salarié tel que l'auto-entrepreneur.

On note une tendance à la baisse du statut de salarié au profit du statut de non-salarié.

Cumuler le statut de salarié et le statut de travailleur indépendant est possible, à partir du moment où le salarié respecte les obligations et clauses de son contrat de travail (obligation de loyauté, clause d'exclusivité, clause de non-concurrence).